



SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE RÉGION LAC-MÉGANTIC

349

DQ9.1

3567 Boul. Stearns

Lac-Mégantic (Québec) G6B 2G8

Téléphone : 819-583-1303

Courriel : securite.incendie@ville.lac-megantic.qc.ca

Projet de réalisation d'une voie ferroviaire contournant le centre-ville de Lac-Mégantic

6211-14-011

De : Denis Godin	Titre : Directeur / TPI
	Date :15-07-2019
Destinataire : Municipalité Lac-Mégantic	
Objet : Question du BAPE au sujet de CANUTEC (DQ9)	

Bonjour,

Voici la question du BAPE,

- Veuillez indiquer si la personne responsable de la planification des mesures d'urgence dans votre municipalité est inscrite comme « agent de planification des mesures d'urgence désigné » auprès de CANUTEC (Centre canadien d'urgence transport). Si ce n'est pas le cas veuillez en expliquer les raisons.

La municipalité de Lac-Mégantic a trois personnes responsables des mesures d'urgence d'inscrite au PD-36 (Ordre n°36) de CANUTEC/ Transport Canada depuis 2014.

Définition partiel du PD-36 voir sur le site du Gouvernement du Canada :

Pour la période commençant le 1^{er} août 2018, un transporteur ferroviaire de catégorie I canadien qui transporte des marchandises dangereuses doit, dans les 30 jours suivant la fin de chaque trimestre, fournir à l'agent de la planification des mesures d'urgence désigné de chaque compétence dans laquelle le transporteur ferroviaire de catégorie I canadien transporte des marchandises dangereuses par wagon ferroviaire, un rapport qui comprend les éléments suivants :

Des données globales sur la nature et le volume des marchandises dangereuses que le transporteur ferroviaire de catégorie I canadien a transportées par wagon ferroviaire dans la compétence au cours du trimestre précédent;

Le nombre de trains-blocs chargés de marchandises dangereuses qui ont été exploités par le transporteur ferroviaire de catégorie I canadien dans la compétence au cours du trimestre précédent;



SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE RÉGION LAC-MÉGANTIC

3567 Boul. Stearns

Lac-Mégantic (Québec) G6B 2G8

Téléphone : 819-583-1303

Courriel : securite.incendie@ville.lac-megantic.qc.ca

Le pourcentage de wagons ferroviaires chargés de marchandises dangereuses qui ont été exploités par le transporteur ferroviaire de catégorie I canadien dans la compétence au cours du trimestre précédent.

Présentement, la Ville de Lac-Mégantic, reçoit le manifeste du convoi qui passe dans la municipalité environ 4 heures avant l'arrivée en ville du convoi. Dans le manifeste le numéro UN, la description de la matière dangereuse, le numéro de la citerne, numéro de téléphone d'urgence font partie des informations que l'on retrouve pour chaque wagons dans le manifeste.

Denis Godin Directeur/TPI